

**ARRETE PORTANT REDUCTION DE CAPACITE
DU FOYER DE VIE DU CENTRE BELLISSEN
A MONTBETON**

A.D. n° 2010-382

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU les Codes de la Santé Publique, de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé et notamment son article 26 ;

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU le décret n° 2003-1135 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités d'autorisation de création, de transformation ou d'extension des établissements et des services sociaux et médico-sociaux ;

VU le dossier reconnu complet le 30 septembre 2006 présenté par l'Association Centre Bellissen à Montbeton en vue de la création d'un foyer d'accueil médicalisé de 20 places par transformation de 12 places de foyer de vie et création de 8 places ;

VU l'avis favorable émis par le C.R.O.S.M.S., dans sa séance du 18 janvier 2007 ;

VU l'arrêté conjoint (A.P. n° 08-247 du 22 février 2008 et A.D. n° 2008-261 du 18 février 2008) autorisant la création de 20 places de Foyer d'Accueil Médicalisé (F.A.M.) à Montbeton ;

VU le procès verbal de la visite de conformité du F.A.M., en date du 9 mars 2010, portant autorisation à fonctionner à compter du 25 mars 2010 ;

CONSIDERANT que le projet présenté est conforme aux orientations du Schéma Départemental pour les Adultes Handicapés pour la période 2004-2008 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

A R R E T E :

Article 1er : La capacité du foyer de vie de 52 places est ramenée à 40 places.

Article 2 : Le public suivi sera composé d'adultes handicapés.

Article 3 : La présente autorisation vaut habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale départementale.

Article 4 : Les caractéristiques du foyer de vie seront répertoriées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

- N° FINESS : 82 000 4737
- Code catégorie : 382

Article 5 : Cette autorisation est accordée pour une durée de 15 ans.

Article 6 : Les caractéristiques du foyer de vie seront répertoriées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

- N° FINESS : 82 000 4737
- Code catégorie : 382

Article 7 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Madame la Directrice Générale Adjointe chargée de la Solidarité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié Monsieur le Président de l'Association Centre Bellissen et à Madame la Directrice du Centre Bellissen à Montbeton et inséré au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,
le 24 mars 2010

Le Président,

*
* *